

Fermeture du Fonds distinct d'obligations de base Plus multistratégie Sun Life et transfert de l'actif

28 novembre 2025

De possibles mesures à prendre

Vous n'avez aucune mesure à prendre par suite de ce changement. Toutefois, si vous souhaitez transférer votre argent à un autre fonds que le fonds de remplacement, veuillez examiner les options qui s'offrent à vous.

Le **18 février 2026**, la Sun Life fermera le Fonds distinct d'obligations de base Plus multistratégie Sun Life (le fonds fermé). Toutes les sommes placées dans le fonds fermé – et toutes les cotisations futures – seront transférées au fonds de remplacement indiqué ci-dessous.

Le gestionnaire du fonds (Gestion d'actifs PMSL inc.) a décidé de fermer le fonds.

Fonds fermé	Fonds de remplacement
Fonds distinct d'obligations de base Plus multistratégie Sun Life	Fonds distinct d'obligations multistratégie Sun Life

Quelle est l'incidence de ce changement sur vous?

Le **18 février 2026**, toutes les sommes placées dans le fonds fermé – et toutes les cotisations futures – seront transférées au fonds de remplacement indiqué ci-dessus. Si votre régime n'offre pas le fonds de remplacement, il sera ajouté automatiquement à votre gamme de placements avant le transfert le 18 février 2026.

Les frais de gestion de placements du fonds de remplacement seront identiques à ceux du fonds fermé, ou plus bas.

Après le changement, vous verrez dans votre compte une vente correspondant aux fonds fermés et un achat correspondant aux fonds de remplacement. Ces opérations n'entraîneront pas de gain ni de perte en capital imposable dans la mesure où l'actif inscrit à votre nom est placé dans un régime enregistré.

Si vous détenez de l'argent dans un fonds fermé d'un régime non enregistré (imposable), **vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital au moment du transfert**. Vous devez déclarer les gains et les pertes en capital dans votre déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2026. La Sun Life fournira les feuillets fiscaux requis au début de 2027. Vos feuillets fiscaux refléteront tous les revenus générés par vos placements dans le régime non enregistré.

Pour en savoir plus sur la façon dont les gains en capital peuvent être générés dans les fonds distincts des régimes non enregistrés, veuillez lire l'article pertinent – [cliquez ici](#).

Vous pouvez aussi transférer votre argent à tout autre fonds offert dans votre régime. Vous pourrez le faire en tout temps avant ou après le transfert automatique du **18 février 2026**.

À propos du fonds de remplacement

Le **Fonds distinct d'obligations multistratégie Sun Life** est un portefeuille de titres à revenu fixe de base qui cherche à obtenir un revenu élevé en investissant principalement dans des titres à revenu fixe du gouvernement du Canada et de sociétés émettrices canadiennes. Il est structuré selon une approche multigestionnaire donnant accès à des stratégies actives et passives sur le marché canadien des titres à revenu fixe, tout en procurant une participation à des titres à revenu fixe étrangers.

Le moment est indiqué pour passer en revue vos options de placement. Vous pourrez ainsi vous assurer qu'elles cadrent toujours avec vos objectifs pour la retraite. Vous pouvez le faire en ouvrant une session sur le site Web des participants, à masunlife.ca, puis en sélectionnant Gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif.

Grâce à Morningstar®, important fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements, vous pouvez suivre le rendement des fonds. Morningstar vous donne accès à un aperçu des fonds de votre régime. On y trouve notamment l'objectif des fonds, les risques qu'ils présentent et les placements qui les composent. Les renseignements de Morningstar sur le Fonds distinct d'obligations multistratégie Sun Life seront accessibles quand le fonds aura été ajouté au régime.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, cliquez sur le lien approprié sous « Vous avez de la difficulté à ouvrir une session? ».

Des questions?

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

Vous avez également accès, sans frais supplémentaires, à du soutien personnalisé de la part de conseillères et de conseillers autorisés (personnes portant le titre de conseiller ou de conseillère en sécurité financière au Québec). Ces spécialistes offrent un soutien pour les régimes d'épargne au travail dans le cadre du programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite de la Sun Life. [Cliquez ici](#) pour obtenir des renseignements sur le programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite.